



## Création des huissiers de justice libéraux au Kazakhstan

**Le 21 octobre 2011 a été votée dans la République du Kazakhstan la nouvelle loi sur les procédures d'exécution et le statut des huissiers de justice, portant création de la profession d'huissier de justice libéral.**

L'idée d'introduire des huissiers de justice libéraux au Kazakhstan a été proposée en premier lieu par Nursultan Nazarbaev, président de la République du Kazakhstan, à l'occasion du discours qu'il a prononcé durant le 4<sup>e</sup> congrès des juges du pays en 2005.

Pendant la période qui a suivi, les modèles en vigueur dans des pays comme la France, l'Allemagne, la Lettonie, l'Estonie, la Bulgarie, etc. ont été étudiés. De nombreux tables rondes et conférences ont été organisées, y compris sur le plan international.

Le projet de loi a été développé par les experts kazakhs et étrangers pendant plus de trois ans. Malgré le scepticisme concernant l'introduction d'un huissier de justice libéral et les réticences d'une certaine partie des institutions, la loi a été votée. Le maître d'œuvre de cette loi est Irak Yelekeev, ancien chef des huissiers de justice, et aujourd'hui

membre du Parlement de la République du Kazakhstan.

Selon la nouvelle loi, les activités de l'huissier de justice libéral sont exercées en parallèle avec celles des huissiers de justice fonctionnaires. Les huissiers de justice privés peuvent exécuter toutes les décisions de justice à l'exception de celles pour le compte de l'Etat.

Après avoir résolu les problèmes liés à l'organisation et à la formation, les huissiers de justice privés ont commencé leurs activités le 10 septembre 2011. A l'heure actuelle, il existe 170 huissiers de justice privés. Ce chiffre va augmenter. Il est ainsi prévu qu'à terme les huissiers de justice libéraux remplacent définitivement les huissiers de justice fonctionnaires.

La Communauté des huissiers de justice libéraux du Kazakhstan voudrait exprimer sa gratitude à l'UIHJ, en particulier à Jacques Isnard, Leo

Netten, Bernard Menut, Mathieu Chardon, et aux autres experts qui ont activement participé au développement de l'instauration de l'huissier de justice libéral au Kazakhstan.

Également, les plus vifs remerciements à :

- Vladimir Yarkov, membre du Conseil scientifique de l'UIHJ, chef du Département de l'Académie de droit de l'Oural (Fédération de Russie) ;
- La Chambre nationale des huissiers de justice de Lettonie, en particulier à Inese Boze et Agnese Bike ;
- La Chambre nationale des huissiers de justice de Bulgarie, spécialement à Delyan Nikolov, Todor Lukov et Anelia Glavanova ;
- Les chambres nationales des huissiers de justice d'Estonie, du Luxembourg et de Belgique, ainsi que tous les confrères qui nous manifesté leur soutien.

L'UIHJ adresse à son tour ses plus vives félicitations à nos confrères du Kazakhstan et leur souhaite un développement rapide et un exercice fructueux !

## New Act on the Creation of Liberal Enforcement Agents in Kazakhstan

**On October 21, 2010 the Republic of Kazakhstan enacted a new law "On Enforcement Proceedings and the status of enforcement agents", providing an alternative basis for the introduction of the institute of private enforcement.**

The idea of introducing in Kazakhstan Institute of private judicial officers was first proposed by the President of the Republic of Kazakhstan Nursultan Nazarbaev in his address at the Fourth Congress of Judges of the country in 2005.

During this time, was studied the experience of countries such as France, Germany, Latvia, Estonia, Bulgaria, etc. Many round tables and conferences were held, including on the international level.

The draft law was developed by kazakh and foreign experts for over 3 years.

Despite skepticism about the institution of private judicial officers and anxiety on the part of certain state bodies the law have been adopted.

Chief ideologue of the Act is Mr. Irak Yelekeev, the former chairman of the judicial officers, is now

a member of the Parliament of the Republic of Kazakhstan.

According to the new law the activities of private enforcement agents is carried out in parallel with state judicial officers. Private enforcement agents can enforce all judgments except those in which one party is the state (state bodies).

After solving all organizational and training issues first private enforcement agents have started to work on September 10, 2011. At this time the Republic has 170 private enforcement agents. This figure will grow over time. It is assumed that in the perspective private enforcement agents completely replace state enforcement officers.

The community of private enforcement agents of Kazakhstan expresses gratitude to the International

union of judicial officers, in particular Jacques Isnard, Leo Netten, Bernard Menut, Mathieu Chardon and other experts, who participated actively in the development of the institution of private enforcement agents Kazakhstan.

Also, heartfelt thanks to:

- member of the Scientific Council at the UIHJ, head of the Department of the Ural State Law Academy, Vladimir Yarkov (Russian federation)
- National Chamber of judicial officers of Latvia, in particular Inese Boze, Agnese Bike;
- National Chamber of judicial officers of Bulgaria, especially Delyan Nikolov, Todor Lukov, Anelia Glavanova;
- National Chamber of judicial officers of Estonia, Luxembourg, Belgium and for all colleagues who supported and us.

The UIHJ sends its congratulations to our Kazakh colleagues and wish for a fast development of the profession and plenty of success in their work!